Image not found or type unknown

Changement de nom suite adoption simple

Par **desailly**, le **25/03/2011** à **19:18**

Bonjour,
je suis actuellement divorcée et ai conservé le nom de mon ex-mari comme nom d'usage.
je vais être adoptée par mon beau-père par souci d'équité avec ma soeur en cas de succession.
puis-je définitivement supprimer mon nom d'usage pour le remplacer par le nom de mon beau-père, et ce, sans démarche auprès de mon ex-mari?
merci

Par **mimi493**, le **25/03/2011** à **20:16**

Le nom d'usage, comme son nom l'indique, n'est qu'un usage à votre seule convenance.
Personne n'est tenue d'utiliser un nom d'usage (même pas une femme mariée)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés